



**Comment fonctionne**

# la forêt privée

Vous possédez une forêt de 4 hectares et plus et vous aimeriez l'entretenir tout en profitant des avantages fiscaux et financiers ?



## ÉTAPE 1

### Consulter un professionnel œuvrant en forêt privée

En forêt privée, les **ingénieurs forestiers** offrent une assistance technique aux propriétaires pour évaluer l'état de leur boisé et proposer des interventions favorisant un aménagement durable de la forêt. Certains travaillent en pratique privée, d'autre au sein de firmes ou d'organismes de gestion en commun. Une liste des conseillers forestiers de la région de la Montérégie se trouve à la fin du présent document. Vous pouvez également contacter l'Agence forestière de la Montérégie, par courriel: [afm@afm.qc.ca](mailto:afm@afm.qc.ca) ou par téléphone: 450-266-5402 ou sans frais 1-877-266-5402. L'information est également disponible sur notre site web à l'adresse [www.afm.qc.ca](http://www.afm.qc.ca).

Pour connaître les intervenants et les rôles de chacun, consultez la section « *Les organismes en forêt privée* ». à la page 4.





## ÉTAPE 2

### L'élaboration de votre plan d'aménagement (PAF)

Le plan d'aménagement forestier est un outil de gestion essentiel afin de vous aider à bien planifier vos interventions en forêt selon vos intérêts et vos objectifs. L'information contenue dans ce plan vous permettra d'avoir une bonne connaissance de votre propriété et de tous les potentiels qu'elle possède. Le PAF est le document qui servira à votre enregistrement comme producteur forestier reconnu. Vous devez être propriétaire d'un terrain à vocation forestière **d'au moins 4 hectares** pour être reconnu comme producteur forestier.

#### » Plan d'aménagement forestier (PAF)

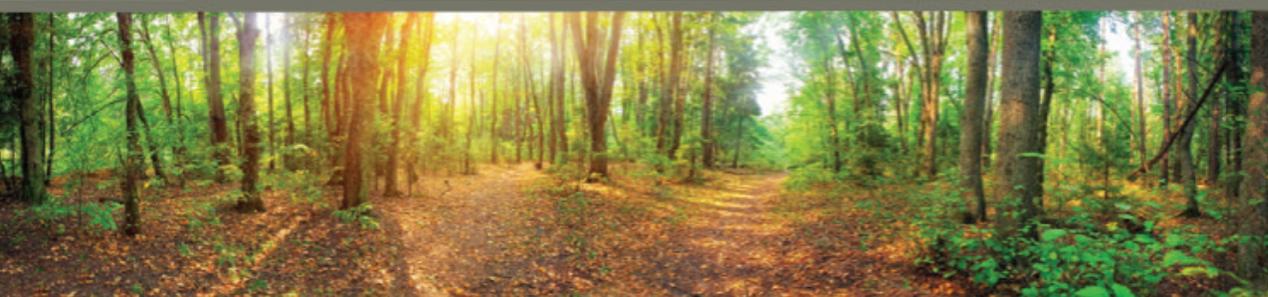
##### Contenu :

- Les objectifs du propriétaire
- Une description de la composition forestière de la propriété
- Une cartographie de la propriété, identifiant -  
Les peuplements forestiers  
Les éléments sensibles de la biodiversité
- Des suggestions d'interventions sylvicoles en fonction des potentiels de la forêt et de vos objectifs
- Le PAF comporte tous les éléments nécessaires afin de vous enregistrer comme producteur forestier reconnu.



#### Changements apportés au processus d'enregistrement

Les modalités d'enregistrement pour être reconnu producteur forestier, ont été modifiées le 1er juillet 2019. Dorénavant, c'est le plan d'aménagement forestier qui remplacera le formulaire d'enregistrement.



## Mettre en valeur le bois de sa forêt

Couper du bois n'a pas toujours bonne presse. Pourtant, les coupes de bois réalisées selon les règles de l'art ont plusieurs avantages. Elles permettent entre autres l'amélioration de la santé d'une forêt en favorisant une diversité d'essences forestières, sans compter qu'elles peuvent être compatibles avec plusieurs activités de plein air comme la chasse, la pêche et autres loisirs praticables en milieu forestier.

En territoire privé, elles sont souvent réalisées sur de petites superficies. Le propriétaire est toujours libre de réaliser lui-même ses coupes ou de les faire réaliser. Il peut même être accompagné par un professionnel de la forêt qui saura le guider tout au long de son projet.

### AMÉNAGER SA FORÊT C'EST....

- d'améliorer la **qualité** et la **santé** d'un boisé ainsi que sa **valeur** ;
- d'assurer la **pérennité** et la **productivité** de la forêt ;
- d'offrir plus d'espace et de lumière pour les jeunes arbres plus vigoureux ;
- de rajeunir la forêt et augmenter son rôle de **captage de carbone**;
- de **protéger** les **milieux sensibles** et les espèces en péril;
- affirmer la **vocation forestière** du territoire;
- des revenus pour le propriétaire et de l'**activité économique**
- améliorer sa **résilience** face aux changements climatiques

L'utilisation accrue du bois dans la construction au Québec est une contribution tangible à la lutte contre les effets de serre. Les incidences sur l'environnement d'une maison construite en acier et en béton contribueraient à générer respectivement 26 % et 31 % plus de gaz à effet de serre dans l'atmosphère.

*The Environmental Performance of Renewable Materials in the Context of Residential Building Construction. (CORRIM) (2005).*





## Les organismes en forêt privée

ORGANISMES	PRÉSENTATION	SERVICES RENDUS
<b>Ministère des Ressources naturelles et forêts (MRNF)</b> <a href="http://www.mrnf.gouv.qc.ca">www.mrnf.gouv.qc.ca</a>	Ministère provincial gestionnaire des ressources forestières, fauniques et des parcs nationaux du Québec	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribue financièrement à la mise en valeur et à la protection de la forêt privée par l'entremise de divers programmes d'aide.</li> </ul>
<b>Agence forestière de la Montérégie (AFM)</b> <a href="http://www.afm.qc.ca">www.afm.qc.ca</a>	Organisme à but non lucratif voué à l'aide au développement des forêts privées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région</li> <li>• Soutien financier et technique à la mise en valeur des boisés privés.</li> </ul>
<b>Ingénieurs forestiers et/ou Conseillers forestiers accrédités</b>	Consultants experts de l'aménagement des forêts privées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Services professionnels de gestion et d'aménagement forestiers.</li> </ul>
<b>Groupements forestiers</b>	Organismes de gestion en commun spécialisés en aménagement des forêts privées	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assistance technique et exécution des travaux d'aménagement forestier pour les propriétaires</li> </ul>
<b>Entrepreneurs forestiers</b>	Entreprises privées qui exécutent des travaux sylvicoles et de voirie forestière	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de travaux sylvicoles et de voirie forestière travaillant seul ou avec des ingénieurs forestiers.</li> </ul>
<b>Syndicat des producteurs de bois du sud du Québec</b> <a href="http://www.spbestrie.qc.ca">www.spbestrie.qc.ca</a>	Organisme à but non lucratif de mise en marché des bois qui représente, définit et promeut les intérêts économiques et sociaux des propriétaires de boisé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Négocie collectivement toutes les conditions de mise en marché des produits forestiers.</li> </ul>





## Programmes de soutien à l'aménagement forestier en forêt privée

### » Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées

Géré par les agences forestières régionales, ce programme vise la protection et la mise en valeur des superficies à vocation forestière. Il offre une aide aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation d'activités forestières en territoire privé. Pour obtenir l'aide financière, le producteur forestier doit faire appel à un conseiller forestier accrédité.

#### Activités financées :

- Aide technique pour les travaux sylvicoles ;
- Exécution de travaux sylvicoles.

Contactez l'Agence forestière de la Montérégie: **1-877-266-5402** ([www.afm.qc.ca](http://www.afm.qc.ca)) ou votre conseiller forestier.

### » Règlement sur le remboursement de taxes foncières

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable, destiné aux propriétaires forestiers enregistrés qui ont fait (ou fait faire) des travaux de mise en valeur, attestés par le rapport d'un ingénieur forestier, dont la valeur est égale ou supérieure au montant des taxes foncières. Ce programme permet de récupérer jusqu'à **85 % des taxes foncières** pour la partie boisée de ses lots. Les crédits non utilisés une année donnée peuvent être reportés dans les déclarations fiscales des années subséquentes.

Pour plus d'information, visitez le site du **Ministère des Ressources naturelles et des Forêts** du Québec ([www.mrnf.gouv.qc.ca](http://www.mrnf.gouv.qc.ca)) ou contactez un ingénieur forestier ou votre conseiller forestier.





## » Programme Faune-Forêt

Géré par la Fondation de la faune du Québec, le programme Faune-Forêt permet aux propriétaires de boisés d'être informés et soutenus techniquement en ce qui concerne l'aménagement et la conservation des ressources fauniques de leur propriété. Il offre une aide financière aux initiatives de protection et de mise en valeur des habitats fauniques situées en forêt privée. Pour bénéficier du programme, les propriétaires doivent utiliser les services d'un organisme admissible.

### Exemples d'activités financées :

- Ajout d'un volet faunique au plan d'aménagement forestier ;
- Aménagements forestiers adaptés aux besoins du cerf dans les ravages admissibles (habitat hivernal) ;
- Protection des milieux humides ou d'autres habitats sensibles par la conservation volontaire ;
- Travaux d'amélioration ou restauration d'habitats fauniques.

Visitez le site de la Fondation de la faune du Québec : [www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)

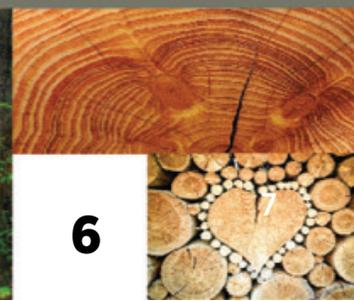
## » Programme de financement forestier

Ce programme a été élaboré conjointement avec le **ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs** et est administré par la Financière agricole. Ce programme a pour but d'appuyer financièrement les producteurs forestiers lors de l'acquisition de lots boisés.

### Exemples d'activités financées :

- Conseil dans l'élaboration d'un plan d'affaires et analyse financière de votre projet ;
- Achat de lots boisés / d'entreprises forestières ;
- Acquisition de machinerie / équipement forestier ;
- Construction / rénovation de bâtiments ;
- Réalisation de travaux d'aménagement en forêt.

Contactez la Financière agricole du Québec (FADQ) : **1-800-749-3646** ([www.fadq.qc.ca](http://www.fadq.qc.ca))



## » Autres programmes fiscaux

Le **programme d'étalement des revenus** donne la possibilité pour un producteur forestier d'étaler une partie de son revenu imposable découlant de la vente de bois à une usine québécoise jusqu'à une durée de 7 ans.

Le **seuil d'exemption d'impôt sur les opérations forestières** est passé de 10 000 \$ à 65 000 \$ pour une année d'imposition d'un contribuable.

Le **remboursement de la taxe sur le carburant** lorsqu'il a servi au fonctionnement d'un véhicule immatriculé pour usage exclusif sur un chemin privé et utilisé dans des opérations agricoles ou forestières.

<http://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/obligationsparticulieres/operationsforestieres/default.aspx>



749, rue Principale  
Cowansville (Québec) J2K 1J8  
Tél.: 450-266-5402 Téléc.: 450-266-6141

## Répertoire des conseillers forestiers accrédités 2025-2026 MONTÉRÉGIE



<b>CONSEILLERS FORESTIERS 2025-2026</b>	Acton	Beauharnois-Salaberry	Brome-Missisquoi	La Haute-Yamaska	La Vallée-du-Richelieu	Marguerite D'Youville	Le Haut-Richelieu	Le Haut-Saint-Laurent	Les Jardins-de-Napierville	Les Maskoutains	Longueuil	Pierre-De Saurel	Roussillon	Rouville	Vaudreuil-Soulanges
<b>Sylva Croissance inc.</b> - Julien Moreau, ing. f. 985, rue Notre-Dame Local E, Lavaltrie (Québec) J5T 1R4 <a href="mailto:info@sylva.ca">info@sylva.ca</a> Tél.: 450-586-0448	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Groupement forestier des Cantons inc.</b> - Christopher Chapman, ing. 769, route 141, Coaticook (Québec) J1A 2S5 <a href="mailto:info@gfhy.ca">info@gfhy.ca</a> Tél.: 450-263-7120	✓		✓	✓			✓			✓				✓	
<b>Société forestière Cambium enr.</b> - François Pelletier, ing. f. 60, rue Dufferin, Waterloo (Québec) J0E 2N0 <a href="mailto:fpelletier.cambium@gmail.com">fpelletier.cambium@gmail.com</a> Tél.: 450-776-0192	✓		✓	✓	✓	✓	✓			✓		✓		✓	
<b>For-Éco enr.</b> - Justin Manasc, ing. f. 560, bureau A, chemin Knowlton (Québec) J0E 1V0 <a href="mailto:jmanasc@citenet.net">jmanasc@citenet.net</a> Tél.: 450-242-1366			✓	✓			✓			✓				✓	
<b>Chabot, Pomerleau &amp; associés</b> - Claude Chabot, ing. f., M. Env. 4927, Blvd Industriel, Sherbrooke (Québec) J1R 0P4 <a href="mailto:cpa@chabotpomerleauass.com">cpa@chabotpomerleauass.com</a> Tél.: 819-791-8668	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
<b>Acérifor inc.</b> - Denis Roy 3390, rue Labbé, Sherbrooke (Québec) J1N 0B7 <a href="mailto:denis.roy3390@videotron.ca">denis.roy3390@videotron.ca</a> Tél.: 819-620-7990	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
<b>Groupe Immofof inc.</b> - Richard Mongrain, ing. f. 228, chemin Mooney, C.P. 3089 Richmond (Québec) J0B 2H0 <a href="mailto:groupeimmofof@gmail.com">groupeimmofof@gmail.com</a> Tél.: 819-826-6421	✓			✓											
<b>Ressources Forestières Biotiques Inc.</b> - Jean-Sébastien Malo, ing. f. 965, rue Principale, Ste-Mélanie (Québec) J0K 3A0 <a href="mailto:jsmalo@rbiotiques.com">jsmalo@rbiotiques.com</a> ; <a href="mailto:rfb@rbiotiques.com">rfb@rbiotiques.com</a> Tél.: 450-960-2130		✓						✓	✓				✓		✓
<b>ProForêt Consultants inc.</b> - Francine Bernier, ing. f. & Vincent Poisson, ing. f. 4356, rue Laval, Lac Mégantic (Québec) G6B 1B8 <a href="mailto:fbernier@proforet.com">fbernier@proforet.com</a> Tél.: 819-583-0257	✓		✓	✓	✓										
<b>Gestion Intégrée des forêts AET</b> - Pierre Valiquette, ing. f. 488, Route 148 Est, Thurso (Québec) J0X 3B0 <a href="mailto:gestforint@videotron.ca">gestforint@videotron.ca</a> Tél.: 819-985-3099		✓						✓	✓				✓		✓